

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR DES INTERVENTIONS
EN COMPLEMENT D'APPRENTISSAGES
A L'ECOLE PRIMAIRE

Madame Anabelle SALA, expose au conseil municipal :

L'école primaire est un lieu d'apprentissage où la transversalité joue un rôle essentiel dans le développement global des élèves. En reliant les différentes disciplines et en favorisant une approche interdisciplinaire, l'enseignement permet aux enfants de donner du sens à leurs acquis, de faire des liens entre connaissances et situations concrètes et de développer leur esprit critique.

Par ailleurs, au-delà des apprentissages fondamentaux tels que la lecture, l'écriture, les mathématiques ou les sciences, il est crucial d'intégrer des activités complémentaires. Ces apprentissages, qu'ils concernent par exemple le développement durable, le patrimoine naturel, le patrimoine culturel, l'environnement (découverte et préservation), la citoyenneté ou les arts sous toutes leurs formes (arts visuels, cinéma, photographie, arts vivants...) enrichissent le parcours éducatif des élèves en stimulant entre autres leur curiosité, leur sensibilité, leur motivation et leur ouverture sur le monde qui les entoure.

Afin de favoriser la réussite de tous les élèves et de soutenir le travail des enseignants, la municipalité souhaite autoriser certains de ses personnels à intervenir au sein des écoles primaires pour apporter leurs compétences et leurs connaissances dans des domaines divers et spécifiques lors d'apprentissages complémentaires.

L'enseignant, s'il le souhaite, pourra ainsi solliciter l'appui du personnel communal tout en conservant la responsabilité pédagogique.

Afin de permettre aux équipes pédagogiques des écoles de mener à bien certains projets, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer des conventions de partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord.

Ces conventions, établies suivant le modèle annexé, définiront la durée et les conditions d'intervention dans les écoles primaires publiques de Gravelines (hors EPS et musique), le contenu des apports respectifs, les conditions de mise en œuvre et de suivi et les responsabilités respectives du personnel communal et des enseignants.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 10 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2026 - 18h00

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Monsieur Julien VEYER	Adjoint au Maire

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoint au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Daniel WILMOT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame VERSTRAET,
Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Monsieur Daniel BOLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur ASSICE.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer les conventions à intervenir ainsi que toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 JUIN 2026

POUR EXTRAIT CONFORME.

 Le Secrétaire de Séance,
Julien VEYER

 Le MAIRE,
Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **23 JUIN 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **23 JUIN 2026**